

L'affaire Légeret inspire le père de l'inspecteur Perrin

Auteur de romans policiers, Michel Bory explore une histoire vraie qui dépasse les plus folles fictions

Philippe Maspoli

La retraite du journaliste Michel Bory n'est pas de tout repos. A peine a-t-il quitté les studios de la RSR qu'il s'est plongé, en juin 2008, dans le procès de F.L., condamné à perpétuité pour le triple meurtre commis à Vevey en décembre 2005. La réalité judiciaire s'impose au créateur de l'inspecteur puis du commissaire Perrin, le héros lausannois de ses romans policiers. L'ouvrage de 300 pages, presque prêt, ne paraîtra aux Editions Favre qu'une fois rendu le très attendu verdict du Tribunal fédéral. Titre de travail: *Triple crime au sentier des Ruerettes*.

Qu'est-ce qui vous a poussé dans cette entreprise?

Je me suis rendu au premier procès à

Rompoli à Grandson

Reporter à la RSR et à la TSR, initiateur de la collection de documentaires *Plans Fixes*, Michel Bory, 68 ans, est aussi connu pour les enquêtes de l'inspecteur Perrin, basé à La Blécherette, à Lausanne. Lui aussi retraité, le policier fera son retour dans un nouveau roman, dont l'intrigue se déroule à Grandson, où habite l'auteur: «Dans cette histoire, il fait du bateau, il passe d'un lac à l'autre. J'ai toujours été favorable à la réalisation du canal du Rhône au Rhin. Dans mon livre, ce sera fait!»

Vevey en me disant qu'il y avait là un thème de roman policier. Je voulais créer un scénario de non-culpabilité absolue. J'avais même une idée rocambolesque en tête. Mais une fois dans le prétoire, j'ai senti qu'une couverture journalistique complète serait plus intéressante

que toutes les fictions qu'on pourrait imaginer.

C'est une enquête romancée?

Non, cela n'a rien d'un roman. Je dirais plutôt un documentaire écrit. Il y a du récit pour raconter l'histoire, des rencontres avec les avocats, le procureur, le juge, la boulangère à l'origine de la révision du procès. J'utilise aussi des extraits des pièces et des interrogatoires. Je donne le nom complet des magistrats et des avocats et le prénom des autres protagonistes, les inspecteurs, par exemple. J'ai même exploré les fausses pistes!

Pensez-vous que F.L. est coupable?

Je suis convaincu de sa culpabilité et ce serait rudement utile qu'il le reconnaisse. Il sortirait plus vite de prison. Dans cette affaire, j'ai toujours été surpris qu'on ne soit pas allé voir ce qui s'est passé en Inde, son pays d'origine. A 5 ans, il a été placé dans un orphelinat. Et à 9 ans, il a été adopté par une famille suisse. Il y a eu un drame dans sa vie. Sa mère est morte. Son père

l'a amené dans cette institution, il a échangé quelques mots avec une religieuse puis il l'a abandonné. Les psychiatres n'ont pas exploré cet aspect. Il avait un frère, là-bas. C'est un héritage lourd, qui donne un éclairage à son acte. J'aurais voulu qu'on explore la préhistoire de F.L.

Avez-vous parlé au demi-frère de F.L., vers lequel la défense a tenté de diriger des soupçons?

Le «Simon» des articles de *24 heures*, oui, je l'ai rencontré. Mais je n'ai pas creusé ces insinuations. Je l'ai vu après le procès. Il faisait preuve d'une grande émotion.

Et F.L. lui-même?

Selon le juge, il n'avait pas une vocation d'assassin, cette affaire est un monstre pétage de plombs. J'ai demandé à voir F.L. pour en discuter, en passant par son amie. Mais il a refusé. Il a proposé que je publie ses lettres ouvertes. J'en ai pris une et je l'ai insérée dans le livre que je termine ainsi en m'adressant à F. L.: «Je vous donne la parole, R.S.V.P.»

24 H.

10 mai 2011